



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le 21 mars 2024

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVE
Directrice générale des services
Et les agents du Secrétariat général
tél. 03 22 27 27 10
conseilcommunautaire@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – Mercredi 03 avril 2024

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra, à l'issue de la conférence des maires prévue le même jour, le :

Mercredi 03 avril 2024 à 16h00
Salle Esméralda – Espace Victor Hugo
80690 Ailly-le-haut-clocher

La présente convocation est accompagnée du dossier correspondant (ordre du jour, note de synthèse des délibérations et pièces jointes explicatives). Un dossier complet au format papier est également consultable, sur demande, au siège de l'intercommunalité (33 bis, rue du Crotoy, 80120 Rue), aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi : 8h30-12h ; 14h-17h30).

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1 000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de confirmer auprès du secrétariat général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



POUVOIR (1)

Je soussigné.e délégué.e de la commune de
..... donne pouvoir à,
délégué.e titulaire de la commune de

de me représenter à la réunion convoquée pour le mercredi 3 avril 2024 à 16h00 afin de prendre part
à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait
reportée pour cause quelconque.

Fait à le2024

Bon pour pouvoir et signature

(1) **Pour rappel** :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

1 - Approbation du dernier compte-rendu de la séance du 8 février 2024

2 – Finances – élection du président de séance (CA et comptes de gestion)

3 – Approbation des comptes de gestion 2023

3.1 – Compte de gestion du budget principal CCPM

3.2 – Compte de gestion du budget annexe crèches

3.3 – Compte de gestion du budget annexe MARPA

3.4 – Compte de gestion du budget annexe SPANC

4 – Approbation des comptes administratifs 2023

4.1 – Approbation des comptes administratif du budget principal CCPM

4.2 – Approbation des comptes administratifs du budget annexe crèches

4.3 – Approbation des comptes administratifs du budget annexe MARPA

4.4 – Approbation des comptes administratifs du budget annexe SPANC

5 – Délibération d’affectation des résultats

5.1 – Affectation des résultats du budget principal CCPM

5.2 – Affectation des résultats du budget annexe crèches

5.3 – Affectation des résultats du budget annexe MARPA

5.4 – Affectation des résultats du budget annexe SPANC

6 – Taxe, taux et recettes 2024

6.1 – Taux de fiscalité 2024

6.2 – Taxe GEMAPI 2024

6.3 – Taux de la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères – année 2024

6.4 – Actualisation des tarifs des services périscolaire et ALSH 2024

7 – Bilan des AP CP PLUIH

8 – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants du budget principal CCPM 2024

9 – Vote du budget principal 2024

9.1 – Budget principal CCPM

9.2 – Budget annexe crèches

9.3 – Budget annexe MARPA

9.4 – Budget annexe SPANC

10 – Subventions d'équilibres aux budgets annexes (crèches, SPANC, CIAS, MARPA)

11 – Admission en non-valeurs et créances éteintes

12 – Aide aux communes – DSC et IFER 2023

13 – Aide aux communes – remboursement à la ville de rue pour la quote part tourisme des employés communaux –

14 – Adhésions, cotisation et subventions 2024

14.1 – Adhésions et cotisations 2024

14.2 – Subventions Office de Tourisme et convention d'objectifs, MARPA et subvention d'équilibre

14.3 – Convention d'objectifs avec le partenaire associatif opérateur de la création d'entreprise, Initiative Somme France Active Picardie.

15 – Approbation de conventions diverses : bail renouvelé gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher, sollicitation fonds de concours FDE80 pour la rénovation de bâtiments, et convention tripartite avec le département pour l'usage des gymnases par les collèges avec financement à clé :

15.1 – Renouvellement du bail de la gendarmerie d'Ailly le Haut Clocher

15.2 - Convention financière – fonds de concours à l'opération de rénovation énergétique dans un ou plusieurs bâtiments de la CCPM

15.3 – Convention tripartite département de la Somme, EPCI et EPLE – mise à disposition des gymnases

16 – Actualisation 2023 de l'annexe 5 relative à la tarification de la convention avec l'ASAM

17 – GEMAPI - Prise de compétence facultative item 4 érosion des sols – demande de Modification des statuts

18 – Vente régularisation des biens appartenant aux ex CC avant fusion pour intégration au patrimoine CCPM – toilettage de l'actif

19 – Voirie – rectification de coquille matérielle – Délibération DE 2024 010 du 8 février 2024 programme de travaux neufs 2024

20 – Questions diverses